

MAPA pour :

VOYAGE « Route des métiers »

1^{er}-2 juin 2023

(prestations : transports, hébergement, restauration pour élèves et accompagnateurs)

Le présent MAPA a pour objet un voyage scolaire intitulé « Route des métiers » les 1^{er} et 2 juin 2023, concernant 25 élèves et 4 accompagnateurs. Les prestations portent sur : transports, hébergement, restauration.

La personne détentrice du pouvoir adjudicateur est Monsieur Jean-Michel CUCCHI, Principal.

Le comptable assignataire des paiements est Madame Stéphanie ANDRÉ-LASSALLE, Agent Comptable du lycée Clémenceau à Sartène.

1. OBJET, NATURE DU MARCHÉ

Article 1 : objet du marché

Le marché a pour objet la réalisation des prestations de transports, hébergement, petit déjeuner, durant le voyage scolaire « Route des métiers ».

Les effectifs prévus sont de 29 (25 élèves et 4 accompagnateurs), la période prévue du 1^{er} et 2 juin 2023.

Article 2 : nature des prestations

Le marché porte sur les prestations suivantes et lots afférents :

• **Lot 1 : prestations de transport :**

prestation de transport routier : transport par autocar de tourisme sécurisé du Collège de Propriano aller-retour, jusqu'à la micro-région de Campomoro :

J1 : Propriano-Campomoro

J2 : Tizzano-Propriano.

• **Lot 2 : prestation d'hébergement et restauration :**

- logement durant 1 nuit ;

- le lieu d'hébergement devra de préférence être situé dans les environs de la micro-région visitée ;

- les conditions d'hébergement seront de préférence les suivantes : les élèves et accompagnateurs seront logés dans une structure sécurisée, empêchant toute sortie nocturne non autorisée

- petit déjeuner le matin du J2.

Le Collège Jean Nicoli ne prend pas en charge les frais d'hébergement et de restauration du chauffeur de l'autocar.

Article 3 : descriptif des besoins

Voyage scolaire « Route des métiers »
Période du 1^{er} au 2 juin 2023
Nombre de participants prévus : 29

2. FORMALITES ADMINISTRATIVES – PAIEMENTS

Article 4 : modalité de remise des offres

Les candidats transmettront leur(s) offre(s) sur le site AJI (www.aji-France.com) avant le 24 mai 2023 à 10h.

Article 5 : variantes – attribution – négociation – classement sans suite - recours

Les candidats peuvent proposer des variantes sous réserves qu'elles respectent l'esprit du projet.

Après leur réception, les offres seront analysées par le pouvoir adjudicateur. L'offre retenue sera la plus avantageuse économiquement en fonction du critère suivant :

- prix : 100 %

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier. Il se réserve le droit de classer sans suite les offres si elles dépassent l'estimation.

Le choix du prestataire retenu sera notifié par mail. Les candidats non retenus disposent d'un délai de recours précontractuel devant le tribunal administratif de Bastia de dix jours ouvrés à compter de la réception par mail de la notification de l'attribution.

Article 6 : prix

Les prix sont fermes sur la durée du contrat.

Article 7 : paiement

Les paiements sont effectués par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture et de la date du service fait.

Article 9 : contentieux

Tout contentieux sera porté devant le Tribunal Administratif de Bastia.

Le Principal,
Détenteur du pouvoir adjudicateur,
Jean-Michel CUCCHI